



Note conceptuelle

L'Afrique et les plans d'action nationaux volontaires de mise en application de la résolution 1540 : partage des données d'expérience, des enseignements tirés et des bonnes pratiques

**4 et 5 octobre 2022
Accra (Ghana)**

Contexte

La résolution 1540 (2004) a été adoptée par le Conseil de sécurité en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La résolution dispose que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que de leurs vecteurs, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle dispose également que le trafic illicite d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des matières connexes est une nouvelle dimension de la prolifération, et reconnaît le lien entre la prolifération et le risque de voir les acteurs non étatiques, y compris les terroristes, acquérir de telles armes ou matières connexes.

Par conséquent, les États sont tenus par la résolution d'adopter et d'appliquer des lois et des mesures de contrôle interne appropriées et efficaces interdisant à tout acteur non étatique de fabriquer, d'acquérir, de posséder, de mettre au point, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. Ces lois et contrôles doivent également viser les tentatives de se livrer à l'une des activités susmentionnées, d'y participer en tant que complice, d'aider à les mener ou de les financer.

Pour s'acquitter de leurs obligations, les États sont encouragés par le Conseil de sécurité à établir, sur une base volontaire, des plans d'action nationaux de mise en œuvre qui décrivent leurs priorités et leurs plans pour appliquer les principales dispositions de la résolution et à soumettre ces plans au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution (Comité 1540). Sachant que chaque État a un contexte, des capacités et des priorités qui lui sont propres, le Comité 1540 ne prescrit pas le format et le contenu du plan d'action. Néanmoins, il aide les États, à leur demande, à élaborer leur plan d'action. Cette aide est apportée par le Groupe d'experts du Comité.

Les plans d'action sont considérés comme un élément important de la boîte à outils qui aide à la mise en œuvre de la résolution 1540. Ils peuvent aider les États à évaluer les lacunes, à hiérarchiser les mesures de mise en œuvre, à recenser les parties prenantes nationales et à évaluer les ressources requises et les besoins d'assistance. Ils permettent aussi aux États de suivre une approche adaptée et progressive en vue de la mise en œuvre complète et effective



de la résolution. À ce jour, 35 États ont adopté au moins un plan d'action. Parmi eux, sept États d'Afrique ont adopté des plans d'action dont les délais de mise en œuvre varient¹.

Objectif

L'atelier est l'occasion de partager des données d'expérience et d'échanger des vues sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à la résolution 1540. Il a pour objectif :

- D'offrir aux États qui ont adopté des plans d'action une tribune pour évoquer leur expérience dans l'élaboration de ces plans, faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action et de la résolution 1540 en général, et identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés qui pourraient servir de base à l'élaboration de versions nouvelles et améliorées de leurs plans d'action ;
- De fournir aux autres États de la région qui ont l'intention d'élaborer des plans d'action un ensemble de bonnes pratiques, d'exemples de réussite et de recommandations qui peuvent les aider à élaborer des plans d'action utiles et efficaces ;
- De donner aux États, aux organisations régionales et internationales, aux institutions spécialisées et aux États partenaires l'occasion de recenser les possibilités de renforcer la capacité des États africains à mettre en œuvre la résolution.

Portée et méthodologie

L'atelier sera conçu de manière à permettre aux participants d'analyser et de saisir les enseignements tirés à tous les stades, notamment l'élaboration, l'exécution et la révision des plans d'action. Il portera sur les aspects relatifs à la portée et à la structure des plans, à la hiérarchisation et à l'échelonnement des priorités, à l'engagement et à l'adhésion des parties prenantes, à la coordination et à la collaboration interinstitutions, aux plans de dotation en ressources et à l'assistance internationale². Il permettra d'examiner les expériences et les enseignements tirés de la création de synergies et de liens avec d'autres plans nationaux dont le champ d'application ou les objectifs recoupent partiellement ceux de la résolution 1540³.

L'atelier sera hautement interactif et conçu pour faire en sorte que tous les participants contribuent pleinement à la réalisation de ses objectifs. Il consistera en des présentations et

¹ Ghana (2015-2020), Lesotho (2016-2018), Madagascar (2019-2022), Malawi (2015-2020), Niger (2014-2019), Sénégal (2016-2021) et Togo (2016-2022). Les plans d'action peuvent être consultés ici <https://www.un.org/fr/sc/1540/national-implementation/national-implementation-plans.shtml> svp.

² Cinq des huit pays qui ont adopté ou sont en train d'adopter des plans d'action (Lesotho, Madagascar, Malawi, Togo et Botswana) ont également soumis des demandes d'assistance au Comité 1540.

³ Il s'agit notamment de plans intégrés de soutien à la sécurité nucléaire (INSSP), élaborés avec le soutien de l'AIEA, et de plans d'action nationaux pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, élaborés dans le cadre de l'initiative des Centres d'excellence de l'Union européenne pour l'atténuation des risques dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). Les pays ayant adopté des INSSP sont le Botswana, le Ghana, le Lesotho, Madagascar, le Sénégal et le Togo. Les pays suivants sont également partenaires de l'initiative des Centres d'excellence de l'Union européenne pour l'atténuation des risques dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) : Ghana, Malawi, Niger, Sénégal et Togo.

discussions en séance plénière, des séances en petits groupes et d'autres exercices participatifs. Le programme est annexé à la présente note conceptuelle (annexe 1).

Résultats et suivi

Après l'atelier, les organisateurs produiront et rendront public un rapport sur les enseignements tirés. En outre, les organisateurs assureront un suivi auprès des États ayant manifesté leur intérêt pour la révision, la mise à jour ou le renouvellement de leur plan d'action afin de déterminer l'assistance requise à cet égard.

Participation

Participeront à l'atelier des fonctionnaires des États qui ont adopté des plans d'action ou exprimé le désir de le faire. Ces États seront représentés à l'atelier par leurs points de contact nationaux désignés en application de la résolution 1540 et/ou d'autres fonctionnaires contribuant à la mise en œuvre de la résolution.

Le Comité 1540, les organisations internationales concernées, ainsi que les prestataires d'assistance assisteront et contribueront à l'atelier. La liste des participants est annexée à la présente note conceptuelle (annexe 2).

Langues

L'atelier se déroulera en anglais et en français. Une interprétation simultanée dans les deux langues sera assurée.

Date et lieu

Sous réserve d'éventuelles restrictions de déplacement et de rassemblement en lien avec la pandémie de COVID-19, l'atelier se tiendra en présentiel les mardi 4 et mercredi 5 octobre 2022 à Accra, au Ghana.

Organisateurs et modalités de financement

Sous le patronage du Gouvernement de la République du Ghana, l'atelier sera co-organisé par la Commission ghanéenne de l'énergie atomique (*Ghana Atomic Energy Commission, GAEC*), le Centre africain pour la science et la sécurité internationale (AFRICISIS) et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

Les organisateurs financeront la participation de deux (2) représentants de chaque État membre, ce qui comprend un billet aller-retour en classe économique, l'hébergement et une indemnité journalière de subsistance réduite, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Les organisateurs financeront également la participation d'un (1) représentant de chaque organisation régionale.

Les organisations internationales et autres prestataires d'assistance sont censés prendre à leur charge les frais de leur participation à l'atelier.

De plus amples informations sur les dispositions administratives et logistiques seront fournies en temps utile.

Annexes :

- *Annexe 1 : Programme provisoire*
- *Annexe 2 : Liste des participants*

Annexe 1 : Programme provisoire

MARDI 4 OCTOBRE 2022	
8 h 15 – 8 h 50	Arrivée et inscriptions
9 heures – 9 h 40	<p>Séance d'ouverture</p> <p>Allocutions de bienvenue et discours liminaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant(e) de la Commission ghanéenne de l'énergie atomique (<i>Ghana Atomic Energy Commission, GAEC</i>) - Représentant(e) du Centre africain pour la science et la sécurité internationale (AFRICISIS) - Représentant(e) du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU - Représentant(e) du Comité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité - (<i>autres intervenants à confirmer</i>) <p>Discours liminaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant(e) du Gouvernement ghanéen <p>Photo de groupe</p>
9 h 45 – 10 heures	<p>Première séance : Présentation des participants, des objectifs et de la méthodologie de l'atelier sur les enseignements tirés</p> <p><i>Présentateur / Modérateur : Commission ghanéenne de l'énergie atomique (GAEC)</i></p>
10 heures – 10 h 20	<p>Deuxième séance : Vue d'ensemble des plans d'action nationaux volontaires de mise en œuvre de la résolution 1540, de leur utilité et de l'aide apportée à leur élaboration</p> <p><i>Le Comité 1540 présentera le contexte des plans d'action et expliquera comment ils constituent un outil clé dans la boîte à outils d'aide à la mise en œuvre de la résolution. Il donnera un aperçu de l'aide apportée aux États d'Afrique dans l'élaboration de leurs plans d'action.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe d'experts du Comité 1540 <p><i>Questions-réponses / Débat</i></p>
10 h 20 – 11 heures	<p>Troisième séance : Expériences nationales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'action</p> <p><i>Les États présenteront leurs expériences respectives en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de révision des plans d'action. Les présentations mettront en lumière les réalisations majeures, ainsi que les principaux défis et contraintes, et indiqueront si ou comment les États ont l'intention de renouveler ou d'actualiser leurs plans d'action. Les présentations seront guidées par les questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Comment les objectifs, les échéances et les priorités du plan d'action ont-ils été fixés ? Une analyse des lacunes a-t-elle été effectuée ?</i> - <i>Les conditions et la situation spécifiques de l'État en ce qui concerne sa capacité à fabriquer des produits soumis à contrôle ou son rôle dans la chaîne d'approvisionnement mondiale ont-elles été prises en compte</i>

	<p><i>pour déterminer ses propres besoins, ses priorités et/ou les mesures appropriées et efficaces ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le pays a-t-il utilisé la matrice du Comité 1540 ?</i> - <i>Le plan d'action a-t-il attribué des rôles et des responsabilités clairs à toutes les parties prenantes ?</i> - <i>Quel organisme a dirigé le processus et quel rôle a-t-il joué dans la phase de mise en œuvre ? Quel a été le rôle, le cas échéant, du point de contact dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre ?</i> - <i>Un mécanisme a-t-il été mis en place pour piloter, coordonner et suivre la mise en œuvre ?</i> - <i>Les ressources nécessaires à la mise en œuvre ont-elles été déterminées ? Et si oui, comment ont-ils été obtenues ?</i> - <i>Le plan a-t-il été ancré ou intégré dans d'autres plans/stratégies de sécurité nationale ou de développement ?</i> - <i>Comment l'aide internationale a-t-elle été mobilisée et coordonnée ? A-t-elle répondu aux besoins recensés ?</i> <p>Quinze minutes par intervenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ghana - Botswana - Lesotho - Madagascar - Malawi - Niger - Sénégal - Togo <p><i>Questions-réponses / Débat</i></p> <p><i>Modérateur : Centre africain pour la science et la sécurité internationale (AFRICISIS)</i></p>
11 heures – 11 h 20	<i>Pause</i>
11 h 15 – 13 h 15	<p>Troisième séance (suite)</p> <p><i>Questions-réponses / Débat</i></p>
13 h 15 – 14 h 15	<i>Déjeuner</i>
14 h 15 – 16 h 15	<p>Quatrième séance : Expériences en matière d'acheminement et de coordination de l'aide internationale</p> <p><i>Le Comité 1540 décrira le processus de mise en adéquation de l'assistance avec les besoins, et expliquera la mise en adéquation qui a été effectuée pour les demandes soumises par les États participants.</i></p> <p><i>Les organisations internationales et les prestataires d'assistance concernés feront ensuite part de leurs expériences en matière d'aide aux plans d'action. Les présentations ne sont pas censées détailler l'assistance fournie mais devraient mettre en évidence les expériences en matière d'adaptation de l'assistance aux lacunes identifiées, de priorisation et d'échelonnement de l'assistance, et de pratiques durables. Les présentations seront guidées par les questions suivantes :</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'assistance a-t-elle été guidée par le plan d'action et/ou une demande d'assistance soumise par l'intermédiaire du Comité 1540 ?</i> - <i>Quelle a été votre expérience en tant que prestataire d'assistance dans la coordination avec les autorités nationales, et avez-vous des recommandations sur la façon d'améliorer la coordination à l'avenir ?</i> - <i>Comment avez-vous pris en compte la durabilité lors de la fourniture de l'aide ?</i> <p>Dix minutes par intervenant (La liste des orateurs sera révisée pour n'inclure que cinq entités connues pour avoir aidé des pays ayant élaboré un plan d'action au cours des dernières années. D'autres organisations peuvent intervenir au cours du débat interactif.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe d'experts du Comité 1540 - Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques - Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) - Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) - Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) - Organisation mondiale des douanes (OMD) - Organisation mondiale de la santé animale (OIE) - Centre de recherche, de formation et d'information sur la vérification (VERTIC) - États-Unis d'Amérique <p><i>Questions-réponses / Débat</i></p> <p><i>Modérateur : Bureau des affaires de désarmement de l'ONU</i></p>
16 h 15 – 16 h 30	<i>Pause</i>
16 h 15 – 17 heures	Quatrième séance (suite) : [à déterminer] / ou espace en cas de débordement des séances précédentes
MERCREDI 5 OCTOBRE 2022	
9 heures – 10 h 40	<p>Cinquième séance : Approches régionales en appui à la résolution 1540</p> <p><i>La région est riche en organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et en institutions spécialisées qui mettent en œuvre une série de programmes et d'initiatives de renforcement des capacités en rapport avec la résolution 1540. Ces entités peuvent utiliser leur connaissance des priorités régionales en matière de sécurité et de développement pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre de la résolution d'une manière durable et intégrée. Au cours de cette séance, ces entités partageront leurs points de vue et leurs recommandations sur la manière dont les approches régionales de la mise en œuvre de la résolution 1540 peuvent être renforcées. Les présentations seront guidées par les questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>À déterminer</i>

	<p><i>Dix minutes par intervenant</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Union africaine - Direction des affaires politiques, de la paix et de la sécurité - Centres africains de prévention et de contrôle des maladies (CDC-Afrique) - Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) - Mécanisme de l'UA pour la coopération policière (AFRIPOL) - Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) <p><i>Questions-réponses / Débat</i></p> <p><i>Modérateur : Centre africain pour la science et la sécurité internationale (AFRISIS)</i></p>
10 h 40 – 10 h 55	<p><i>Pause</i></p>
10 h 55 – 12 h 35	<p>Sixième séance : Enseignements tirés des cadres de sécurité chimique, nucléaire et biologique</p> <p><i>Cette séance sera consacrée à l'examen des expériences et des enseignements tirés, du point de vue des États et des prestataires d'assistance, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action dont la portée et l'objectif recoupent partiellement ceux des plans d'action au titre de la résolution 1540. Les participants discuteront également des pratiques et des nouvelles possibilités de synergie et de complémentarité avec les plans d'action au titre de la résolution 1540.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (Plans intégrés de soutien à la sécurité nucléaire (INSSP)) - Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (Cadre national de mise en œuvre) - Organisation mondiale de la Santé (OMS) (Évaluation externe conjointe) - Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) (Plans d'action nationaux dans le cadre de l'initiative des centres d'excellence CBRN de l'UE) - Sierra Leone (expérience nationale dans l'élaboration du plan d'action dans le cadre de l'initiative des centres d'excellence CBRN de l'UE) <p><i>Questions-réponses / Débat</i></p> <p><i>Modérateur : Bureau des affaires de désarmement de l'ONU</i></p>
12 h 35 – 13 heures	<p>Septième séance : Séances en petits groupes et exercice de groupe</p> <p><i>Les participants seront répartis en [3 ou 4] groupes thématiques. Sur la base des expériences de ses membres et à l'aide des questions directives ci-dessous, chaque groupe doit discuter du thème et recenser les principaux défis, les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Chaque groupe choisira un État chargé de faire rapport à la séance plénière. Chaque groupe se verra également attribuer un animateur expert qui l'aidera à orienter le débat.</i></p>

Groupe 1 : Aspects programmatiques (analyse des lacunes, évaluation des risques, fixation des objectifs, mesure des progrès, budgétisation, expertise en matière de planification, etc.)

Questions directives :

- *Une évaluation des risques a-t-elle été effectuée et quelles ont été les difficultés rencontrées ?*
- *Comment les lacunes de la mise en œuvre ont-elles été recensées et quels outils ont été les plus utiles ?*
- *Quels enseignements ont été tirés de la fixation des objectifs, des outils de mesure des progrès, des aspects budgétaires ou d'autres éléments de planification ?*

Facilitateur : [à déterminer]

Groupe 2 : Aspects de la coordination (identification des parties prenantes, attribution des rôles et des responsabilités, coopération interinstitutions et questions transversales, adhésion et soutien à différents niveaux, intégration des plans d'action au titre de la résolution 1540 dans des stratégies nationales plus larges, renforcement du rôle du point de contact, etc.)

Questions directives :

- *Qui a coordonné cet effort et quelle autorité était nécessaire pour exécuter efficacement un rôle de coordination ? Cette autorité a-t-elle été accordée par la loi ou par une décision au niveau technique ou politique ?*
- *Comment et par qui les parties prenantes ont-elles été identifiées et les rôles et responsabilités attribués ?*
- *Quelles mesures ont été prises pour garantir la participation des parties prenantes à tous les niveaux ?*
- *Dans quelle mesure les programmes nationaux existants ont-ils été intégrés dans les plans d'action 1540 ou vice-versa et cela a-t-il été utile ?*
- *Quel a été le rôle du Point de contact 1540 dans ce processus ?*

Facilitateur : [à déterminer]

Groupe 3 : Aspects de l'assistance (identification des prestataires d'assistance, articulation des besoins, coordination et hiérarchisation des priorités, durabilité et appropriation nationale, etc.)

Questions directives :

- *Des informations adéquates étaient-elles disponibles sur l'assistance et les prestataires potentiels ?*
- *Y a-t-il eu des difficultés à formuler ou à articuler les besoins d'assistance ?*
- *Y a-t-il eu des difficultés en termes de coordination ou de hiérarchisation des besoins d'assistance ?*
- *Les questions de durabilité et d'appropriation nationale ont-elles été prises en compte dans l'élaboration des projets d'assistance ?*

Facilitateur : [à déterminer]

13 heures – 14 heures	<i>Déjeuner</i>
14 heures – 15 h 30	Septième séance : Séances en petits groupes et exercices de groupe (suite)
15 h 30 – 15 h 45	<i>Pause</i>
15 h 45 – 16 h 30	<p>Huitième séance : Rapports des groupes restreints et débat en séance plénière</p> <p><i>Chaque représentant de groupe présentera les défis identifiés, les bonnes pratiques et les enseignements tirés et parlera brièvement du contexte et de la justification de la sélection.</i></p> <p><i>Dix minutes par intervenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe 1 - Groupe 2 - Groupe 3 <p><i>Questions-réponses / Débat</i></p>
16 h 30 – 16 h 45	<p>Neuvième séance : Discussion en séance plénière sur les prochaines étapes</p> <p><i>Sur la base des résultats de cet exercice, comment peut-on encourager les États à renouveler leur engagement à revoir et à mettre à jour leurs plans d'action ?</i></p> <p><i>Quelles stratégies de sensibilisation peuvent contribuer à encourager d'autres États à reconnaître la valeur des plans d'action et à se lancer dans leur élaboration ?</i></p> <p><i>Questions-réponses / Débat</i></p>
16 h 45 – 17 heures	<p>Séance de clôture</p> <p>Discours de clôture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité 1540 - Bureau des affaires de désarmement de l'ONU - Centre africain pour la science et la sécurité internationale (AFRICISIS)

Annexe 2 - Liste des participants

États Membres africains ayant adopté des plans d'action

1. Botswana
2. Ghana
3. Lesotho
4. Madagascar
5. Malawi
6. Niger
7. Sénégal
8. Togo

États Membres africains qui élaborent ou ont l'intention d'élaborer des plans d'action

9. Cameroun
10. Côte d'Ivoire
11. Guinée-Bissau
12. Namibie
13. Sierra Leone

États Membres offrant une assistance

14. États-Unis d'Amérique

Organisations internationales, y compris des entités des Nations Unies

15. Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques
16. Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)
17. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
18. Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
19. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)
20. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
21. Organisation mondiale des douanes (OMD)
22. Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
23. Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Organisations régionales et organismes spécialisés

24. Centres africains de prévention et de contrôle des maladies (CDC-Afrique)
25. Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE)
26. Commission de l'Union africaine

27. Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière (AFRIPOL)
28. Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Est et en Afrique australe
29. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
30. Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)
31. Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Société civile

32. Centre de recherche, de formation et d'information sur la vérification (VERTIC)
-